

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffé du Tribunal de commerce Mirecourt
32 rue du Général Leclerc BP 89 - 88503 - MIRECOURT Cedex
Téléphone : 03 29370648

Numéro du DEPOT : 2004.00589
Date du DEPOT : 12 Octobre 2004

Ce dépôt concerne la société :

2.16
RUE ERNEST DAUDET - ZONE COMMERCIALE LA CHAILLE
88140 - CONTREXEVILLE

Forme juridique : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
R.C.S. : MIRECOURT B 437524473
N° de gestion : 2001 B 049

Nous Greffier du Tribunal de Commerce Mirecourt avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 31 Juillet 2004

Objet du dépôt :

Continuation malgré perte de 1/2 du Capital



à Mirecourt le 12 Octobre 2004
Le Greffier

Coût ins. Bodacc :
Emoluments : 6,05
I.N.P.I. : 5,90
Frais de poste : 0,00
Total H.T. : 6,05
T.V.A. : 1,19
Total T.T.C. : 13,14

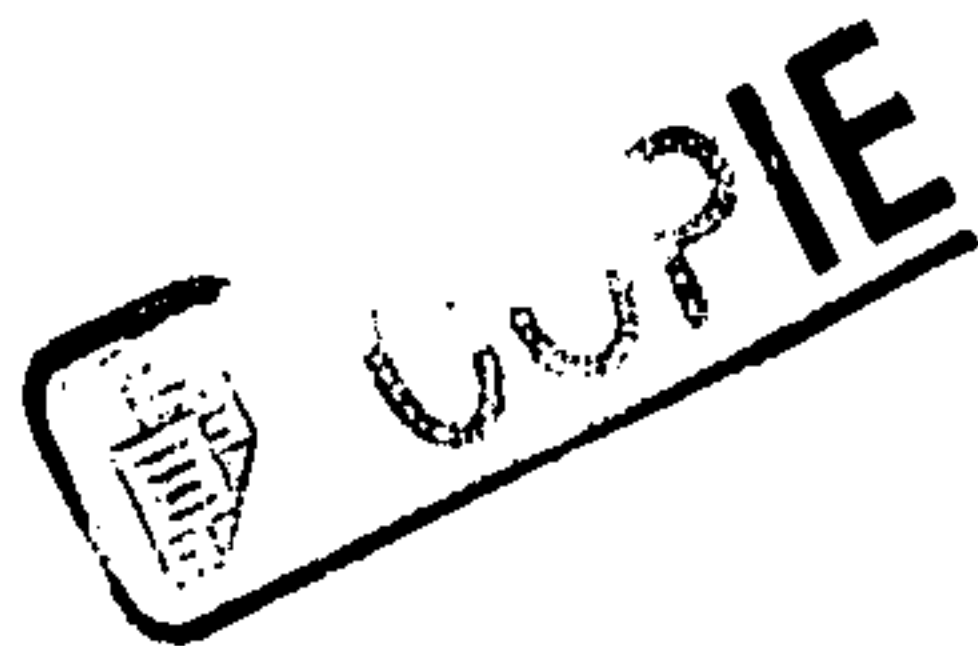
Facture acquittée

Déposant :

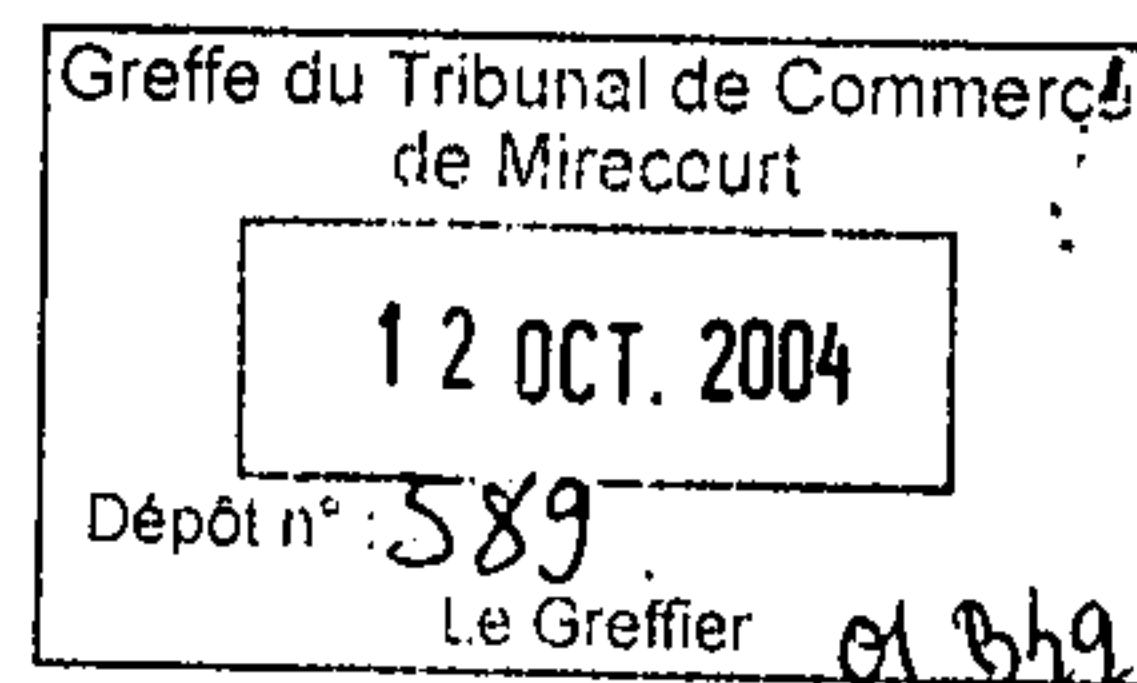
AUDIT CONSEIL DEFENSE "A. C. D."

7, RUE ROLAND THIERY
88000 - EPINAL

Référence :



“2.16”



Société par Actions Simplifiée
Au capital de 122.000
Siège social : Rue Ernest Daudet
- Zone Commerciale La Chaille -
88140 - CONTREXEVILLE

R.C.S. MIRECOURT B 437 524 473

* * *

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN
DATE DU 31 JUILLET 2004**

**STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 JANVIER 2004**

EXTRAIT

.../...

II - ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION - PERTE DE MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

L'actionnaire unique, prenant acte que le montant des capitaux propres de la société est devenu inférieur à la moitié du capital social et statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas dissoudre par anticipation la société.

En conséquence, il prend acte que le montant des capitaux propres de la société devra être reconstitué à hauteur de la moitié au moins du capital social au plus tard le **31 JANVIER 2007**.

HUITIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

